

## Le président de Nîmes Université

Vu le code de l'éducation et notamment son article L712-2 ;

Vu le décret n°2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts.

## ARRÊTE

### Article 1

---

Sont désignés président-e-s et membres des jurys de la licence AES, les enseignants ci-dessous :

Licence 1ère année :

- BARTOLOTTI Guilhem, Président
- PERRIN Thibault
- PENATI Jimmy
- Suppléants : BAYARD Caroline, FOURNIER Aurore

Licence 2ème année :

- BAYARD Caroline, Présidente
- BARTOLOTTI Guilhem
- PENATI Jimmy
- Suppléants : PERRIN Thibault, FOURNIER Aurore

Licence 3ème année :

- PERRIN Thibault, Président
- BARTOLOTTI Guilhem
- PENATI Jimmy
- Suppléants : BAYARD Caroline, FOURNIER Aurore

### Article 2

---

Le présent arrêté sera affiché à Nîmes Université et notifié aux personnes concernées.

Fait à Nîmes, le 14/11/2025

Le président de Nîmes Université

Benoît ROIG